

Budget 2011

Construire sur du solide



La Ville boucle son budget 2011 au moment où la Chambre régionale des comptes⁽¹⁾ confirme l'analyse qu'a faite la municipalité dès 2008 : 1/ une situation économique et sociale toujours dégradée ; 2/ l'aggravation de la dette et des dépenses entre 2001 et 2008 (avec des améliorations depuis) ; 3/ le désengagement de l'Etat et du Département. Face à cela, le budget traduit l'effort vers des finances saines, tout en favorisant le développement de la commune...

Cronique d'un combat pour faire repartir La Seyne. Une situation critique, mais qui ne doit pas porter à l'immobilisme ou au pessimisme. « *En 2014, je veux que La Seyne-sur-Mer ait - pour la première fois depuis longtemps - des finances saines. C'est mon combat de chaque jour* » ne cesse de répéter le maire, Marc Vuillemot. De fait, seule une situation saine pourra permettre de construire des projets sur du

solide. Accentuant hélas la pression fiscale (hausse des taux en 2008, baisse des abattements en 2010, comme l'exigeaient depuis des années les services de l'Etat), la Ville pourra voter, en 2011, un budget en équilibre, ainsi que la loi le prévoit.

Comment en est-on arrivé là ?

C'est ce qu'explique le très récent rapport de la Cour des comptes, confirmant une

analyse que le maire et son équipe font depuis 2008. Concernant le budget 2011, il devrait continuer à assainir la situation dépeinte par les magistrats de la Cour des comptes. Revenons un instant sur ces enseignements principaux. **Extraits.**

• **Une gestion en progrès** « La situation financière de La Seyne-sur-Mer est très préoccupante. De 2002 à 2009, la sec-



tion de fonctionnement est restée structurellement déséquilibrée avec des charges de personnel représentant un poids élevé et croissant, des charges à caractère général qui ont augmenté, tandis que les recettes, notamment fiscales, sont difficiles à mobiliser compte tenu de la pauvreté des ménages et d'une pression fiscale déjà très élevée. (...) Due pour partie à l'héritage du passé, la situation de La Seyne pâtit également de l'absence de définition de ses objectifs stratégiques et d'un manque de rigueur dans certains aspects de sa gestion : dépenses de fonctionnement mal maîtrisées, gestion financière laxiste se traduisant par des comptes insuffisamment fiables. Des progrès ont toutefois été relevés, qui devront être poursuivis. »

> Retrouver l'intégralité du rapport de la Chambre régionale des comptes sur www.la-seyne.fr

• La Ville a dépensé plus qu'elle ne gagnait

« De 2001 à 2009, les charges de gestion progressent en moyenne presque deux fois plus que les produits. Il en résulte une dégradation moyenne de 4,4 % de l'excédent brut de fonctionnement. »

• Le poids des impôts

« Si l'on cumule l'ensemble des ressources liées à la fiscalité (impôts directs, impôts indirects, compensations communautaires et compensations de l'Etat) de 2001 à 2007, il apparaît en définitive que celles-ci sont en augmentation sur l'ensemble de la période d'environ 4 M d'euros (soit + 7 %). On relève une augmentation substantielle de la TEOM, qui passe de 8,91 % en 2002 à 13,56 % en 2007. »

• Désengagement de l'Etat et du Département

« Les dotations, subventions et participations, qui ont accusé une baisse moyenne de 10,5 % sur la période, représentent encore 8,8 % des produits de gestion de 2008 (21 % des produits de 2001). Les baisses les plus significatives sur la période intéressent les participations du département (de 4 à 1,4 M d'euros) et la compensation de la taxe professionnelle par l'Etat (de 6,3 à 1,1 M d'euros) déjà évoquée dans l'analyse de la fiscalité. »

• Durant des années, une gestion déséquilibrée

« On note également que les effectifs et la masse salariale ont continué à augmenter malgré le transfert de 37 personnes à TPM depuis 2002 (5 au titre de l'assainissement, 22 pour l'école de musique et 10 pour la villa Tamaris-Pacha) et la sous-traitance de certaines activités (entretien des bâtiments, espaces verts) à des entreprises privées. »

Face à cela, le budget 2011, comme le précédent, limitera la hausse des charges de personnel : pas plus de 2,2 %, dus au "glissement vieillesse technicité" (ancienneté, promotions...). Quant aux tâches confiées à des prestataires extérieurs, elles devraient baisser de 3,5 % par rapport à 2009, grâce à l'appel au travail en interne ("en régie", comme on dit dans le jargon municipal).

• Près de 60 % d'augmentation de la dette

« De 2001 à 2008, la collectivité a mobilisé des emprunts à hauteur de 114, 4 M d'euros. L'encours de la dette passe de 83, 2 M d'euros en 2001 à 131, 2 M d'euros fin 2008, soit une augmentation de 48 M d'euros (+ 57,6 %). Conjuguée à la dimi-

nution de la capacité d'autofinancement brute à 2-3 M d'euros en 2006-2007, la capacité de désendettement culmine aux alentours de 50 ans, alors que la norme généralement admise recommande de ne pas dépasser 12 années. »

Le budget 2011, quant à lui, devrait encore voir baisser les dépenses d'investissement (30 M d'euros pour les travaux, acquisitions et équipements contre 41 M d'euros en 2010, hors "restes à réaliser"). Plus 9 M d'euros de remboursement de la dette contractualisée au cours des quinze dernières années. ●

Gilles Gaignaire

gilles.gaignaire@la-seyne.com

1) Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, rendu le 18 janvier 2011.

Le travail avec l'Etat et les autres collectivités

Rapport du maire au Préfet, réunions publiques, motion votée lors d'un conseil municipal extraordinaire et portée en Préfecture en délégation, réunions de travail avec le Préfet et ses services... Les mois de décembre et de janvier auront vu La Seyne se mobiliser, interpellé et parvenir à attirer vers elle l'attention des pouvoirs publics sur une situation critique, mais porteuse d'espoirs. Depuis fin janvier, le travail a commencé. Au menu d'un comité de suivi désormais en place avec les services de l'Etat :

LA SITUATION FINANCIÈRE : analyse de la situation et perspectives pour les années qui viennent, sur la base, notamment, des réels efforts de gestion de la Ville ; examen des pertes de dotation (décalage entre les chiffres du recensement et la réalité) ; réexamen d'une aide financière exceptionnelle envisagée en 2006.

LES GRANDS DOSSIERS IMPLIQUANT L'ETAT OU LES AUTRES COLLECTIVITÉS, TPM, DÉPARTEMENT, RÉGION : financement du fonctionnement des équipements publics du Programme de rénovation urbaine (PRU) ; financement du Contrat de urbain de cohésion sociale (CUCS) ; pôle de compétitivité mer ; question du logement avec l'application de la loi SRU (20 % de logements sociaux à respecter par toutes les communes et pas seulement à La Seyne ou à La Garde comme c'est le cas actuellement) ; projets d'aménagement du site des anciens chantiers (port de plaisance, casino, espaces patrimoniaux, croisières...) ; économie culturelle et touristique, le patrimoine ; stationnement, TCSP...

AU BOUT DE CES TRAVAUX : une table ronde réunissant les partenaires publics. A suivre...